

Votants	Pour	Contre	
35	35	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le 15/04/2022 
ID : 011-221100019-20220414-BP_2022_B20-BF

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 19-20 C

Objet de l'affaire : Budget primitif 2022 – répartition du taux de la taxe d'aménagement entre le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

VU la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, supprimant les différentes taxes locales d'urbanisme et créant la taxe aménagement,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU le code de l'urbanisme, prévoyant en son article L331-17 le vote de la répartition du taux de la taxe d'aménagement entre la politique de protection des espaces naturels sensibles et les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement au plus tard lors de l'établissement du budget annuel du conseil départemental,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 15 mars 2022,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport relatif au budget principal de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- de maintenir le taux de la taxe aménagement à 2,3 %,
- de répartir ce dernier entre la politique de protection des espaces naturels sensibles (ENS) et le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) comme suit :
 - 0,47 % pour le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement,
 - 1,83 % pour la politique de protection des espaces naturels sensibles.

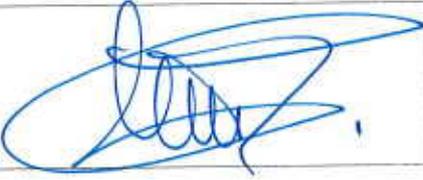
La Présidente du Conseil départemental,

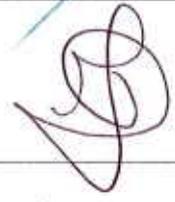
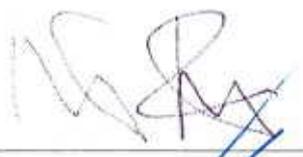
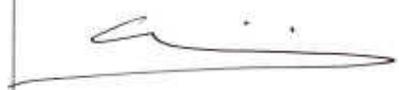


Hélène Sandragé

Session du Conseil départemental du 14 avril 2022

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	absent
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	absente, donne pouvoir à Mme Muriel CHERRIER
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

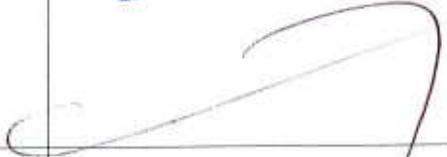
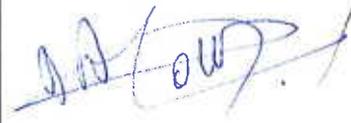
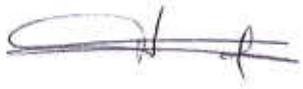
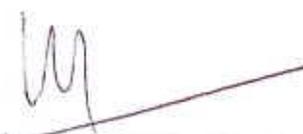
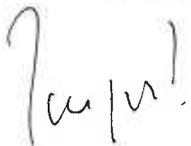
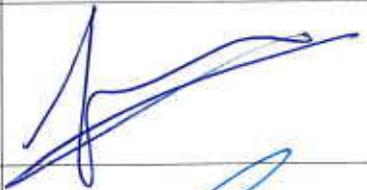
Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 011-221100019-20220414-BP_2022_B20-BF

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

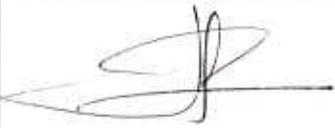
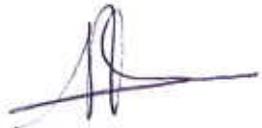
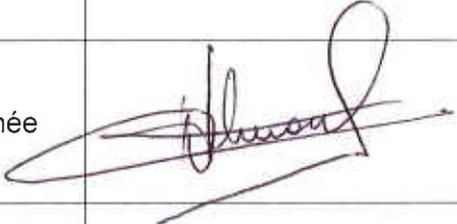
Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 011-221100019-20220414-BP_2022_B20-BF

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	absente
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	